



Récupérer les affaires de mon meilleur ami descende ss famille

Par **Manue33**, le **08/07/2015** à **20:56**

Bonjour,rnrnJe souhaite récupérer les affaires de mon meilleur ami décédé et sans famille.rnrnPetit résumé : nous nous connaissions depuis plus de 10 ans et depuis nous habitons ensemble (tente, camions, appart). il était le parrain de mon fils. L'hôpital ne veut pas me donner le peu d'affaires qu'il avait sur lui en arrivant : téléphone pour prévenir le peu d'ami qu'il avait et sa chevalière qu'il destinait à son filleul qui est mon fils. rnrnPour l instant, l'hôpital n'a pas retrouvé de famille et ne veut pas me fournir de certificat de décès pour que je puisse régler le côté administratif lié à son décès.rnrnQuel recours puis-je avoir pour ça ?rnrnMerci par avance pour toutes informations me permettant de faire avancer les choses.

Par **Tisuisse**, le **09/07/2015** à **06:42**

Bonjour,rnrnQuels recours ? aucun, vous n'êtes pas de sa famille et c'est aussi simple que ça. Vous auriez été mariés ou pacsés, cela eût été différent. Vous avez voulu vivre sans les contraintes de la loi, la loi vous ignore. Le fait d'avoir vécu ensemble 10 ans et, même si la durée eût été plus longue, ne change rien à la situation. Au regard du Code Civil, vous êtes 2 étrangers, des tiers, l'un vis à vis de l'autre. C'est dur, j'en conviens, mais c'est ainsi.

Par **Lag0**, le **09/07/2015** à **08:26**

[citation] Vous avez voulu vivre sans les contraintes de la loi, la loi vous

ignore.[/citation]rnBonjour,rnJe ne comprendrai décidément jamais ce genre de formulation !
En quoi le fait d'être ami avec quelqu'un, voir de partager un logis est "vivre sans les
contraintes de la loi" ???rnVoulez-vous dire que, dans cette situation, on peut ignorer les lois
et vivre en parfait anarchiste ? Et que donc, seules les personnes mariées ou pacsées se
doivent de respecter les lois ?

Par **jodelariege**, le **09/07/2015 à 12:58**

bonjour moi je comprends qu'il s'agit essentiellement des lois liées au mariage et de la
protection qu'elles apportent aux gens mariés seulement. bien sur que tout le monde ,mariés
,non mariés...doit respecter les lois en général mais le mariage protège le conjoint survivant
par rapport aux biens communs (maison..) et à la pension de réversion...rne je connais au moins
4 couples de quinquagénaires qui se sont mariés récemment car ils ont pris conscience qu'en
entrant dans un age "plus mur" ils se rapprochaient aussi d'un décès plus probable.moins de
problème pour garder la maison et aucun problème pour la pension de reversion.rnla loi dit en
gros:vous vous mariez vous avez tels avantages;vous ne vous mariez pas vous n'avez pas
cesnavantages..